

COURRIER DE S1 NUMÉRO 4

ELECTIONS À LA CA NATIONALE

DU LUNDI 14 MAI AU MERCREDI 6 JUIN 2018



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ



PAGES SPÉCIALES DE
L'US N° 777 DU 14 AVRIL 2018

L'Université Syndicaliste,
le journal du Syndicat national
des enseignants de second degré (FSU),
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Directeur de la publication : Xavier Marand
Compo gravure : C.A.G., Paris



Imprimerie : R.A.S., Villiers-le-Bel (95)
N° CP 0123 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

SOMMAIRE

- Élections à la CAN :
dispositions pratiques
2
- Listes des électeurs
3-4
- Procès-verbal
5-6
- Bulletin de vote
7
- Affichette vote
8

Organisez le vote
dans chaque S1
DU 14 MAI AU 6 JUIN

Faire vivre la démocratie syndicale

Du 14 mai au 6 juin, les syndiqués du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, élisent celles et ceux qui, pour les trois années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique.

Pour faciliter la participation la plus large et permettre à tout adhérent d'en contrôler la régularité, le vote est organisé dans l'établissement par la section SNES-FSU (S1).

Il s'agit de permettre à chaque adhérent-e d'exprimer par son vote son choix d'orientation pour le SNES-FSU.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (Commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élu-e-s titulaires et 75 suppléant-e-s, incluant les secrétaires de catégories élu-e-s lors du même scrutin. Syndicat multicatégoriel, le SNES-FSU se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses utiles à toutes et à tous. Le récent congrès national de Rennes, qui a réuni 485 délégué-e-s, membres de la CA nationale ou élu-e-s par les congrès académiques qui eux-mêmes ont rassemblé plusieurs centaines de délégué-e-s des sections SNES d'établissement (S1), a arrêté les grandes orientations du SNES-FSU (revendications, propositions) pour les deux années à venir.

La nouvelle CAN sera chargée de les mettre en œuvre et de prendre à cet effet toute décision nécessaire. Réunie sur deux jours, au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés. Deux fois par an (une seule les années de congrès), une réunion de CAN élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux permet un débat plus large et une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN :

- désigne en son sein, à la proportionnelle, un bureau national (BN) qui compte une vingtaine de sièges ;
- élit le secrétariat général, les trésorier-e-s et les secrétaires nationaux, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Émancipation ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre. Ce droit des syndiqué-e-s de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES-FSU. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) : elle l'organise, veille à sa régularité et procède à son dépouillement en présence de tout-e syndiqué-e qui le souhaite.

Son organisation est aussi l'occasion de débats collectifs.

Le procès-verbal de dépouillement est transmis par le S1 à la section académique (S3). La commission académique de dépouillement, à laquelle participent des représentant-e-s des listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. Une commission nationale recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux ensuite validés par la CAN. Les 75 sièges sont répartis entre les différentes listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu-e-s. Les résultats sont publiés en ligne établissement par établissement et mis à disposition de tout-e syndiqué-e qui en fait la demande.

À ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence, ajoutons celle d'une forte participation au scrutin.



Jacques Lacroix
secrétaire
administratif

Alors, votons et faisons voter !

Dispositions pratiques

Ouverture/Clôture du scrutin

Ouverture dans chaque section SNES-FSU d'établissement (S1) le lundi 14 mai 2018 ; clôture le mercredi 6 juin (à La Réunion, le vote commence le 7 mai).

L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans la section.

Matériel électoral

Vous trouverez dans les pages suivantes le matériel nécessaire à l'organisation du vote dans votre section syndicale :

- une liste des électeurs/électrices et d'émargement des votants établie par le bureau du S1 ; ne pas oublier de la faire signer par chaque votant ;
- un procès-verbal de dépouillement ;
- un bulletin de vote à reproduire ;
- une affichette pour le panneau syndical.

Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

Dans le cahier spécial adressé à chaque adhérent avec L'US n° 777 du 14 avril 2018, disponible également sur le site www.snes.edu

Qui vote ?

Tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2017-2018 à la date du lundi 14 mai 2018.

Les trésorier-e-s des S1 transmettront, dès le 14 mai, à la trésorerie académique, la liste complémentaire des syndiqué-e-s ayant à cette date acquitté leur cotisation, et les cotisations correspondantes.

Avant l'ouverture du scrutin, pensez à recontacter les syndiqué-e-s de l'an dernier qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation 2017-2018.

Attention : toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non syndiqué-e-s en 2017-2018 entraîne l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Liste des électeurs et d'émargement des votants

Le S1 établit la liste des électeurs, c'est-à-dire des collègues ayant réglé leur cotisation 2017-2018 avant le lundi 14 mai 2018 (disponible en ligne : www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html).

Comment voter ?

Pour faciliter la participation au scrutin, il est recommandé de mettre à la disposition de chaque adhérent-e, dans chaque S1, le matériel nécessaire au vote : deux enveloppes et un bulletin de vote.

Chaque syndiqué-e émet deux votes sur le même bulletin ⁽¹⁾ :

1. pour l'une des quatre listes présentées (vote d'orientation) ;
2. pour un groupe de candidats au secrétariat de la catégorie à laquelle il (elle) appartient (vote de catégorie), cf. règlement électoral dans L'US spéciale Élections à la CAN (L'US n° 777).

Attention : le second vote serait nul s'il était exprimé en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du votant.

Précision : les assistants d'éducation et les personnels de vie scolaire syndiqués votent pour le secrétariat de catégorie « étudiants-surveillants ».

Le vote est individuel et à bulletin secret

Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (2 votes).
2. L'insérer dans une enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur/trice indique ses nom et catégorie et appose sa signature.
4. Émarger sur la liste des électeurs en face de son nom et de sa catégorie.

Pour les collègues absents pendant la période des élections

Les syndiqués dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (par suite d'absence pour cause de maladie, congé, examen ou concours, etc.) adressent au bureau du S1 leur vote sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant leur nom, catégorie et signature, le tout dans une troisième enveloppe d'envoi portant la mention « élections ». Le pli doit parvenir au plus tard le jour fixé pour le dépouillement dans le S1.

Dans ce cas, l'enveloppe extérieure portant nom et signature sera jointe à la liste d'émargement lors de sa transmission au S3 par la commission de dépouillement du S1.

Les collègues ayant un service partagé entre plusieurs établissements votent dans l'établissement où ils ont versé leur cotisation.

Les collègues effectuant des remplacements ou des suppléances se reporteront aux indications fournies par la section académique (S3).

Dépouillement

Le dépouillement se fait dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le trésorier de S1, signent les feuilles de résultats et d'émargement que le S1 doit transmettre sans délai au S3. Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper préalablement, par catégorie, les enveloppes extérieures de vote avant de les décacheter, afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie. Il faudra porter au procès-verbal le nombre de voix obtenu par chaque groupe de candidats, celui des votes exprimés pour chaque catégorie (égal à la somme des voix obtenues par les différents candidats d'une même catégorie) ainsi que le nombre total d'exprimés pour l'ensemble des votes de catégorie.

Transmission des résultats au S3

Les résultats sont transmis par le S1 au S3 pour le dépouillement académique.

Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes extérieures correspondant aux situations particulières).

Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard la veille du jour fixé par la section académique pour le dépouillement académique (pour la date se reporter aux circulaires du S3). En cas d'envoi postal, un cachet de la poste antérieur de 48 heures à ce jour permettrait de prendre en compte en appel un vote de S1 parvenu hors délai au S3. ■

(1) Attention : dans plusieurs académies ont lieu en même temps les élections pour la CA académique et le bureau départemental (S2).

LISTE D'ÉMARGEMENT

Chaque secrétaire de S1 peut aussi imprimer directement la liste des adhérents à jour de son établissement à partir de l'espace militants du site du SNES : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

<p>Académie : _____</p> <p>Département n° : _____</p> <p>Établissement : Nom et adresse de l'établissement : _____ _____ _____</p>	<p style="text-align: center;">Signatures</p> <p>Le secrétaire de S1</p> <p>Le trésorier de S1</p> <p>Les membres de la commission de dépouillement :</p>
<p>Nombre de syndiqués (cotisations réglées au trésorier de S1 au 14 mai 2018) _____</p>	

**Le S1 joint cette liste d'émargement au procès-verbal
adressé au S3 (section académique) dès la fin du dépouillement**

En votant, chaque syndiqué émarge en face de son nom

NOM	Prénom	Catégorie	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

NOM	Prénom	Catégorie	Signature
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			

NOM Prénom	Catégorie	Signature
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		

NOM Prénom	Catégorie	Signature
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		



ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE 14 MAI – 6 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :

Département n° :

Établissement :

Code RNE de l'établissement (7 chiffres + 1 Lettre) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse de l'établissement :

Nombre de syndiqués
(cotisations réglées au trésorier de S1 au 14 mai 2018)

Votants :

Blancs ou nuls :

Exprimés (1) :

(1) Le nombre d'exprimés correspond :

a) Au nombre de votants moins le nombre de blancs/nuls.

b) À la somme des suffrages obtenus par l'ensemble des 4 listes en présence.

Liste Unité et Action :

Liste École Émancipée :

Liste Émancipation :

Liste Unité, Revendications,
Indépendance Syndicale :

Certifié exact, à _____, le _____ juin 2018

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement

Porter au verso les résultats des votes de « catégories »

Dès la fin du scrutin, envoyer au S3 (section académique) à l'adresse suivante :

SNES Section académique de ...

.....
.....

un exemplaire de ce procès-verbal, accompagné de la liste d'émargement (et éventuellement des enveloppes signées).

(TSVP)

RÉSULTATS DES VOTES DE CATÉGORIES

Établissement (rappel) :

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	Nombre d'exprimés par catégorie
Agrégé-e-s	BOISSEL VOIRIN	CLUZEAU DE SCHEPPER	BERTRANDE KIZILIAN	MIGNOT LIONS	
Certié-e-s, Adjoints d'enseignement, PEGC	BARBILLAT CAMPAIN	BOIRON PIAGET	NOVELLO LARTICHAUX	BONNOT BODIN	
Non-Titulaires	KRANTZ MARCATI		PERIN ZARZOUR		
CPE	RALUY MACE	VITORINO GOUJU	DUBACQ SALOMONE- BONETTO		
Psy-ÉN	DURIEZ PENAVAIRE	BENNASSAR CADO			
Retraité-e-s	CAHOUEZ BOUCHART	PETITPAS DUMAS	SCHIMMER BERTRAND	LEFEBVRE DANRY	
Étudiant-e-s- surveillant-e-s	ALBERT LAGACHE	MAYET ZOTSI	ROUX TORRE		

Total des exprimés
dans les votes de
catégories

Certié exact, à _____, le _____ juin 2018

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement

BULLETIN DE VOTE

1^{er} vote « Orientation »

Pour une seule des listes ci dessous

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

Unité et Action	École Émancipée	Émancipation	Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
--------------------	--------------------	--------------	--

2^o vote « Catégories »

Pour votre catégorie

Entourez d'un trait bien apparent un et un seul groupe de candidats

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, RENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ-E-S	T : BOISSEL V. S : VOIRIN A.	T : CLUZEAU C. S : DE SCHEPPER A.	T : BERTRANDE B. S : KIZILIAN C.	T : MIGNOT Y. S : LIONS C.
CERTIFIÉ-E-S, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PEGC	T : BARBILLAT C. S : CAMPAIN J.	T : BOIRON L. S : PIAGET N.	T : NOVELLO M.-L. S : LARTICHAUX D.	T : BONNOT F. S : BODIN M.
NON-TITULAIRES	T : KRANTZ N. S : MARCATI S.		T : PERIN N. S : ZARZOUR G.	
CPE	T : RALUY O. S : MACE C.	T : VITORINO A. S : GOUJU M.	T : DUBACQ PH. S : SALOMONE- BONETTO C.	
PSY-ÉN	T : DURIEZ G. S : PENAVERE F.	T : BENASSAR L. S : CADO S.		
RETRAITÉ-E-S	T : CAHOUE M. S : BOUCHART G.	T : PETITPAS M. S : DUMAS G.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : LEFEBVRE J. S : DANRY E.
ÉTUDIANT-E-S- SURVEILLANT-E-S	T : ALBERT V. S : LAGACHE M.	T : MAYET A. S : ZOTSI A.	T : ROUX M. S : TORRE J.	

du 14 mai au 6 juin

Les syndiqués du SNES
votent pour élire
la direction
de leur syndicat

snes

fsu



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré